

# SEANCE DU 17 MARS 2011

CONVOCATION du 08 mars 2011

COMPTE-RENDU AFFICHE le 24 mars 2011

Le dix-sept mars deux mille onze, vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances.

**ETAIENT PRESENTS:** M. NOYELLE Jean. M. FAUVET Jean-Luc. Mme ANGOT Sylvie. M. DEMARQUET Michel. M. PONGE Pascal. Mme CARON Elisabeth. M. BEAUGRAND Patrick. M. FOURNET Guillaume. Mme Roselyne HEMART. M. CATONNET Martin. Mme WANNEPAIN Brigitte. M. CHRETIEN Pascal. Mme PINI Lucrèce. M. DOMINGUES Laurent.

**ETAIT ABSENT :** *en début de réunion: M. Tony HUCHIN qui avait donné pouvoir à M. Guillaume FOURNET jusqu'à son arrivée.*

*Michel Demarquet s'est proposé et a été élu **secrétaire de séance** sur proposition de Monsieur le Maire.*

## **LA SEANCE EST OUVERTE**

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07/02/2011**

*M. Martin Catonnet indique qu'il lui est impossible d'approuver ce CR car ses remarques n'ont pas été prises en compte dans le CR définitif, et il attire l'attention du Conseil sur les deux délibérations du Conseil Municipal du 07/02/11 qui n'étaient pas mises à l'ordre du jour. Or cela est interdit, il ne peut y avoir qu'une seule délibération ajoutée et cela uniquement en début de Conseil.*

*Il invite d'ailleurs Mr Noyelle à proposer la délibération « DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX » au vote pour qu'elle puisse être reprise dans cette séance du 17 mars 2011.*

Le Conseil Municipal en prend note et maintient ces deux délibérations, puis approuve le Compte-rendu.

### **CONVENTION D'HONORAIRES POUR TRAVAUX FONCIERS (BORNAGES, DELIMITATIONS, DIVISIONS, TOPOMETRIE...) : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CABINET METRIS**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de recourir aux services d'un Géomètre-Expert pour procéder à divers travaux fonciers nécessaires à la mise en oeuvre des projets communaux : bornages, délimitations, divisions parcellaires, relevés topométriques Il propose de recourir aux services de la Sté de géomètres experts fonciers METRIS SA qui a fait une offre de services. Les honoraires sont fixés d'après le tarif régulier affiché dans les cabinets de géomètres-experts. Une convention dont la durée est fixée pour l'année 2011 a été dressée et est lue par Monsieur le Maire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier à la Sté METRIS, Géomètre à Villers-Bretonneux, les travaux de bornages, délimitations,**

**divisions parcellaires, relevés topométriques et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires présentée.**

*Roselyne Hémart demande où en est la construction sur le terrain à l'angle de la rue Neuve et la rue des Alcoves ?*

*M. Jean Noyelle répond qu'une nouvelle demande de permis de construire vient d'être déposée.*

## **TRAVAUX D'ENTRETIENS DU MARAIS : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC AREMA POUR 2011**

*M. Jean Luc Fauvet ne participe pas au vote de cette délibération en tant que Directeur de l'AREMA.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en séance le 13 décembre 2002 et relative à un chantier d'insertion « restauration de milieux aquatiques » proposé par l'Association AREMA qui aide à l'insertion sociale de personnes exclues du monde du travail, principalement des allocataires du RSA. Il souligne l'excellent travail que l'Association a effectué dans le marais de GLISY pour des travaux de déboisement, de remise en têtards de vieux saules et d'ouverture de postes de pêche autour du grand étang communal, certains accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette convention a été reconduite d'année en année. Monsieur le Maire donne la liste des travaux qui pourraient être entrepris :

- Entretien des accès de pêche
- Coupe des rejets de saules
- Taille en têtards des vieux saules
- Entretien e la roselière et de la zone de frayère
- Entretien de la parcelle A67
- Renforcement de berges en génie végétal
- Pose d'un ponton accès aux PRM –grand étang
- Ramassage des déchets

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention pour 2011 ;

La participation de la Commune de GLISY est fixée à 6.583,78 Euros maximum pour l'ensemble du chantier. (Paiement possible par tranche chantier suivant un état d'avancement et un état des jours travaillés produits)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **décide de renouveler son adhésion au projet proposé par l'Association AREMA considérant le caractère social de l'action entreprise**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée pour 2011**
- **de s'engager à inscrire au budget général les crédits nécessaires à acquitter sa participation à l'article 61524**

*M. Pascal Ponge propose une visite des Marais pour faire le point sur ces travaux.*

## **EXTENSION DU CIMETIERE : AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT DE TRANSFERT DU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été autorisé à signer un marché de maîtrise d'oeuvre avec la Société B et R Ingénierie par délibération en date du 16 avril 2009 sur la base d'un taux d'honoraires de 6.5 % HT pour une enveloppe prévisionnelle de

700.000 €. La Société B et R Ingénierie a cédé une partie de ses activités à la Sté Verdi Ingénierie Picardie si bien qu'il convient de passer un avenant de transfert pour ce marché, les termes n'en étant pas modifiés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre avec la Société Verdi Ingénierie Picardie, les conditions du marché initial restant identiques.**

#### **DENOMINATION D'UNE VOIE DANS LE SECTEUR AU4**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération prise en séance le 08 octobre 2010 par laquelle, en accord avec Monsieur Villalpando, mandataire des consorts Verheirstraeten, la rue créée dans le secteur AU4 a pris la dénomination de « Clos des cousins ». Cette dénomination a été contestée par certains acquéreurs et membres de la famille, si bien que Monsieur Villalpando a de nouveau réuni les personnes concernées. Une nouvelle proposition est soumise à l'approbation du Conseil Municipal : rue des vieux ceps.

**Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité l'exposé de Monsieur le Maire et d'attribuer le nom de « rue des vieux ceps » à la rue créée par le lotissement privé des consorts Verheirstraeten.**

#### **ATELIER MULTIMEDIA : DESENGAGEMENT D'AMIENS METROPOLE – SUITE A DONNER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de la Communauté d'Agglomération qui fait part de la décision du bureau d'Amiens Métropole en date du 25 novembre 2010 de mettre un terme à la prise en charge de l'animateur Multimédia par Amiens Métropole. En effet, les ateliers multimédias avaient été créés pour vulgariser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, objectif largement atteint avec l'évolution numérique de ces dernières années.

Chaque collectivité est invitée à se positionner par rapport à ses désirs en matière de maintien de l'atelier multimédia, sachant qu'aucun personnel ne sera licencié. Une convention de mise à disposition d'un animateur multimédia pour une ou deux journées peut être proposée avec le remboursement des sommes engagées au titre de la rémunération à la communauté d'agglomération.

Compte tenu de la fréquentation de l'atelier multimédia par des habitants, de l'intérêt que présente la présence d'un animateur pour les scolaires et du travail que pourra fournir l'animateur sur le site de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'envisager l'ouverture de l'atelier multimédia une journée par semaine. Le coût dû à la communauté d'agglomération est estimé à environ 500 € par mois.

**Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité l'exposé de Monsieur le Maire et de transmettre la proposition à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole de maintien de l'ouverture de l'atelier Multimédia de Glisy une journée par semaine, sachant que la convention sera soumise à l'approbation des élus avant signature.**

*M. Michel Demarquet propose d'augmenter le temps de la prestation, par la suite, si la demande se fait sentir.*

## DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc FAUVET, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Jean NOYELLE, Maire et Ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		3 177 524.88		343 277.05		3 520 801.93
Opérations de l'exercice	439 813.89	1 126 945.02	718 819.05	255 575.88	1 158 632.94	1 382 520.90
résultats de l'année		687 131.13		- 463 243.17		223 887.96
<b>TOTAUX</b>	<b>439 813.89</b>	<b>4 304 469.90</b>	<b>718 819.05</b>	<b>598 852.93</b>	<b>1 158 632.94</b>	<b>4 903 322.83</b>
Résultats de clôture		3 864 656.01		- 119 966.12		3 744 689.89
Part affectée à l'invest.						-
résultats avant RAR		3 864 656.01		- 119 966.12		3 744 689.89
Restes à réaliser			489 000.00	-		
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>3 864 656.01</b>		<b>- 489 000.00</b>		<b>- 489 000.00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>3 864 656.01</b>		<b>- 608 966.12</b>		<b>3 255 689.89</b>

<b>BUDGET CCAS</b>		
LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		4 804.40
Opérations de l'exercice	4 637.37	4 254.50
<b>TOTAUX</b>	<b>4 637.37</b>	<b>9 058.90</b>
Résultats de clôture		4 421.53
Restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>4 637.37</b>	<b>9 058.90</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>4 421.53</b>

<b>TOUS BUDGETS</b>						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		3 182 329.28		343 277.05		3 525 606.33
Opérations de l'exercice	444 451.26	1 131 199.52	718 819.05	255 575.88	1 163 270.31	1 386 775.40
résultats de l'année		686 748.26		- 463 243.17		223 505.09
<b>TOTAUX</b>	<b>444 451.26</b>	<b>4 313 528.80</b>	<b>718 819.05</b>	<b>598 852.93</b>	<b>1 163 270.31</b>	<b>4 912 381.73</b>
Résultats de clôture		3 869 077.54		- 119 966.12		3 749 111.42
Part affectée à l'invest.						-
résultats avant RAR		3 869 077.54		- 119 966.12		3 749 111.42
Restes à réaliser			489 000.00	-		
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>3 869 077.54</b>		<b>- 489 000.00</b>		<b>- 489 000.00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>3 869 077.54</b>		<b>- 608 966.12</b>		<b>3 260 111.42</b>

2. aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

20h35 : M. Tony Huchin rentre en séance du Conseil Municipal et prend part au vote (son pouvoir est annulé pour la suite du Conseil Municipal)

M. Michel Demarquet fait remarquer qu'une baisse de l'imposition 2011 de 1,37% soit 42 310€ (= égale à environ la moitié de la nouvelle Taxe Ménage d'Amiens Métropole, comme il l'avait demandé lors de la Commission Finance avant la réunion du Conseil Municipal) était possible surtout quand on voit l'excédent de 2010 de plus de 3 millions d'Euros.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

-après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour et après en avoir délibéré

-Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

-Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants:

	<b>RESULTAT CA 2009</b>	VIREMENT A LA SECTION INVESTIS.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	SOLDE DES RESTES A REALISER 2010	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
section d' investissement	+343.277,05		Dépenses: 718.819,05 Recettes: 255.575,88	Dépenses: 489.000,00 Recettes: 0,00	-489.000,00	-608.966,12
section de fonctionnement	+3.177.524,88		Dépenses: 439.813,89 Recettes: 1.126.945,02			+3.864.656,01

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

DECIDE d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	3.864.656,01
AFFECTATION OBLIGATOIRE A LA COUVERTURE DU BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	608.966,12
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV: AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (LIGNE 002)	3.255.689,89

# **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DRESSE PAR MME DUBREUCQ, TRESORIER BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal de GLISY

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

## **Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes -,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;**

## **EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser une extension du cimetière communal, l'actuel étant devenu trop exigu (plus de concessions disponibles) et dépourvu d'un colombarium et d'un jardin du souvenir. Il ajoute que l'absence de parking oblige le stationnement des véhicules le long du CVO 1 dans des conditions de sécurité très aléatoire, incompatible avec le trafic supporté par cette voie, devenue voie métropolitaine.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait, par délibération du 18 décembre 2009, sollicité le concours financier de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement des Communes: ce dossier avait reçu un accusé de réception le considérant comme étant complet. Malheureusement, la subvention n'a pu être obtenue sur l'exercice 2010. Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dispositif de la DGE a été remanié et s'est transformé en « dotation d'équipement des territoires ruraux » à laquelle la Commune peut prétendre pour l'extension de son cimetière dont les travaux n'ont pas encore commencé. La procédure de consultation des entreprises devrait être proposée lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire présente le dossier d'extension qui a été élaboré par une commission du Conseil Municipal élargie à quelques habitants. Cette commission élargie s'est

attachée les services d'un cabinet d'études comprenant un bureau d'études spécialisé et un paysagiste :

- ✓ L'extension du cimetière avec une soixantaine de concessions, un jardin du souvenir avec columbarium et cavurnes
- ✓ La réalisation du parking paysagé
- ✓ L'estimation des travaux subventionnables HT dont sont exclus le parking et le columbarium est proposée à :

**Lot 1 : voiries, réseaux divers**

Travaux préparatoires	1.634,00 €
Démolitions et terrassements	22.210,00 €
Assainissement	12.560,00 €
Bordurage	0,00 €
Voirie, stationnement et allées piétons	50.500,00 €
Signalisation	0,00 €
Honoraires de la maîtrise d'œuvre (6%)	5.214,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>92.118,24 €</b>

**Lot 2 : aménagement paysager du cimetière**

Travaux préliminaires	7.474,50 €
Terrassements généraux	0,00 €
Mobilier, équipement, clôture	31.200,00 €
Articles funéraires	21.930,00 €
Minéraux, borduration	7.800,00 €
Fourniture, plantations	0,00 €
Protection et stimulateur racinaire	0,00 €
Engazonnement	0,00 €
Honoraires de la maîtrise d'œuvre (6%)	4.104,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>72.508,77 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire
- d'approuver le projet présenté
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux
- d'arrêter le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 25 %	41.156,75 €
Part revenant au Maître d'ouvrage (pris sur les fonds libres)	123.470,26 €
TVA sur l'ensemble (pris sur les fonds libres)	32.266,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>196.893,90 €</b>

- de s'engager à voter les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet et d'accepter toutes modifications de son plan de financement en cas de non-obtention de la subvention DETR sollicitée ou obtention partielle

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### ○ **Déclaration d'Utilité Publique : chemin piétons/vélos d'accès au cimetière :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu aujourd'hui même l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Somme en date du 15 mars 2011 ordonnant deux enquêtes conjointes (DUP et cessibilité) du mardi 26 avril 2011 au vendredi 20 mai 2011 inclus pour le chemin piétons/vélo d'accès au cimetière.

*L'enquête publique (DUP, Cessibilité) se déroulera du 26 avril au 20 mai 2011*

### ○ **Affaire Commune de Glisy/SARL Patamiens :**

*La convocation au tribunal d'instance est reportée au 22/03/2011*

*M. Tony Huchin fait remarquer que sa taxe de publicité d'environ 5000€ représente un grand nombre de repas.*

### ○ **Indemnité d'éviction parcelle AD 50 :**

*La Mairie n'a pas reçu de réponse de l'agriculteur, suite à sa notification, pour l'indemnité de culture pour le lotissement rue des Vignes. Une procédure de DUP va être engagée.*

### ○ **Visite ce matin de l'Agence de l'Eau**

*Suite à la convention d'utilisation de produits phytosanitaires la Commune ne désherbe chimiquement que les allées du cimetière. Le reste se fait à la binette ou par désherbant thermique.*

### ○ **Conduite d'eaux usées lotissement « Mingot »**

*Samedi des eaux usées coulaient sur la rue du Vert Bout suite à l'écrasement de la conduite d'eaux usées du lotissement «Mingot» par des camions du chantier. Nantaise des eaux est intervenue. La Mairie enverra une lettre à M. Mingot (les frais de réparation seront à sa charge)*

### ○ **Semaine du Développement durable**

*Les habitants seront invités à une matinée de ramassage des déchets sur le territoire de la Commune le Samedi 2 avril prochain ; Un café/croissant et un buffet campagnard seront offerts. Amiens Métropole mettra à disposition des sacs plastiques et des gants.*

### ○ **Réunion avec l'ONF en début mai**

*M. CAYEUX (ONF) viendra faire le point sur les peupliers à abattre en 2011 et fera ses propositions sur la plantation d'un arboretum de saules et d'aulnes sur la parcelle de terrain à gauche du chemin qui va à la Somme en descendant depuis l'église.*

*M. Pascal Ponge conseille d'aller voir l'état des peupliers qui viennent d'être abattus dans le Marais par M. Dereumaux (beau à l'extérieur et creux et pourri à l'intérieur).*

*M. Pascal Ponge souhaite que les branchages soient évacués du marais pour éviter les feux de bois sur place.*

*M. Laurent Domingues propose d'abattre les peupliers qui restent à côté de ceux de M. Dereumaux pour la cohérence du paysage.*

### ○ **Calendrier de festivités**

*Mme Roselyne Hémart présente les prochaines animations prévues dans la Commune :*

- 31 mars : Inauguration de la nouvelle exposition « Fantaisie Baroque » de Franck Leberquier
- 9 avril : Arbolesco
- 10 avril : Audition musicale : Cantabile
- 14, 15, 16 avril : Carte Blanche Jazz avec François Thuillier
- 7 et 8 mai : (qui devient la Fête du Village) Spectacle le 7/03 à 15h suivi du Loto Quine à 18h30 (attention il faut réserver le spectacle le plus vite possible) Réderie avec

*animations diverses (Equipe médiéval, Atelier Gymnastique, Dance Country ... etc...) le dimanche 8/03*

- *21 juin : Fête de la Musique*
- *1 et 2 octobre : (Fête de la Saint Leger) Corrida le samedi 1/03 en fin d'après-midi, Manèges et structures gonflables le dimanche 2/03 en début d'après midi suivi d'un spectacle*
- *19 novembre : Troupe « Effervescence » à décaler pour cause de championnat de tennis de table et Bourse aux jouets*
- *20 décembre : Bourse aux jouets*
- *Début décembre : Soirée Cabaret*
- *Décembre : Spectacle scolaire.*
- *Une réunion avec Bruno Caudelle, Directeur de la Maison pour tous de Camon sera organisée avec les Présidents des Associations pour caler la programmation de l'Espace Saint Exupéry*

○ **SISCO :**

*M Jean-Luc Fauvet interpelle le conseil et interroge les délégués au SISCO sur l'embauche d'une apprentie par le syndicat et des difficultés financières engendrées par cette embauche rencontrée par le Syndicat.*

*Mme Sylvie Angot explique que concernant la participation de la commune au SISCO, le montant de 17765 euros correspond notamment à l'évolution des effectifs des écoles qui passerait de 99 élèves à la prochaine rentrée au lieu de 85 actuellement.*

*De plus, le chapitre 012 correspondant aux charges de personnel, fait apparaitre un montant total annuel prévisionnel de 8600 euros. A savoir :*

- *Personnel extérieur : 5500 euros*  
*Il s'agit de la personne qui accompagne les enfants dans le bus*
- *Personnel titulaire : 1800 euros*
- *Apprenti : 8600 euros*  
*Cette personne a été recrutée en novembre pour palier aux besoins d'une part de l'école maternelle qui a un effectif chargé, d'autre part, pour aider le personnel de la cantine car il y a un nombre important d'enfants mangeant à la cantine le midi, et nous sommes très juste en personnel.*  
*De plus, le budget a été provisionné pour l'année entière, mais elle devrait démissionner au mois de juin si elle réussit son diplôme.*
- *Le reste des crédits correspond aux charges patronales.*

○ **Pigeonnier**

*Le livre « Pigeonniers et girouettes en pays de Somme » d'André Guerville est consultable en Mairie.*

○ **Prochain Comité des Fêtes le Lundi 28 mars à 19h00 en Mairie**

A 21 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire,**

**Les Adjointes,**

**Les Conseillers Municipaux,**